

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de MARNES-LA-COQUETTE

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel et culturel
(A7-AS1-AC1-AC2-AC4)

servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
(I1-T1)

PLAN 1/1

échelle : 1/5000e
(1cm = 50 m)

source : DRIEAT IF/UD 92/SPAT/PUP
(novembre 2021)

Annexe mise à jour par arrêté n°A2022/09 du Président de
l'EPT GPSO du 8 mars 2022

A7-AS1 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

- Forêt de protection (A7)
- Zone de protection immédiate (AS1)
- Zone de protection rapprochée (AS1)
- Zone de protection éloignée (AS1)

AC1-AC2-AC4 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

- Monument historique classé et périmètre de protection (AC1)
- Monument historique inscrit et périmètre de protection (AC1)
- Site classé (AC2)
- Site inscrit (AC2)
- Site patrimonial remarquable (AC4)

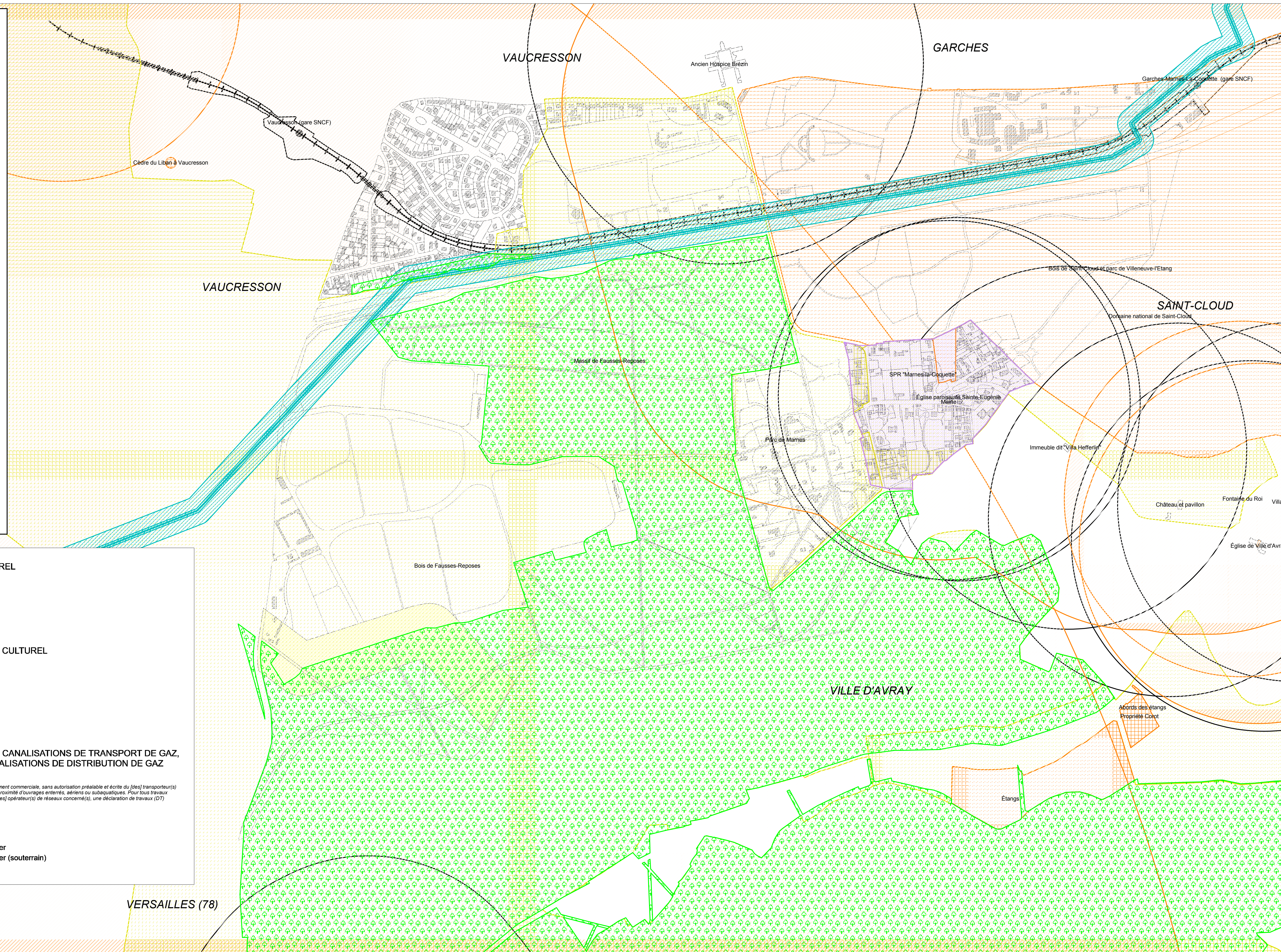
I1 - SERVITUDES RELATIVES A LA MAITRISE DE L'URBANISATION AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE CERTAINES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION DE GAZ

- zone SUP 1 autour des canalisations de transport de gaz naturel et assimilé

NB : Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé - elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien. Il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

T1 - SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES

- Axes des rails ferroviaires
- Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer
- Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer (souterrain)



VERSAILLES (78)